

DECLARATION DE PIEGEAGE

Du 01/07/2021 au 30 Juin 2024.

Je soussigné (nom, prénom) TRUPIN MICHEL

Adresse : N° 1402 chemin Latéral

Code postal : 62 730 Ville : LES ATTAQUES

Titulaire du droit de destruction*,

Qualité du titulaire du droit de destruction : propriétaire*, possesseur*,

fermier*.

Piégeur*

Déclare : Piéger* Faire piéger*

Les espèces figurant sur la liste départementale des espèces classées nuisibles et conformément à la réglementation sur le piégeage en vigueur.

Les pièges seront tendus sur la commune de : LES ATTAQUES

Lieudit : LE BANC BANT

Les pièges seront identifiés par le numéro d'agrément : 62 13 65

Par M. (nom, prénom) DULONGCOURT SEBASTIEN

Demeurant à CALAIS 18 rue La Fontaine

Piégeur agréé sous le N° d'agrément : 62 13 65

Par M. (nom, prénom)

Demeurant à

Piégeur agréé sous le N° d'agrément :

Par M. (nom, prénom)

Demeurant à

Piégeur agréé sous le N° d'agrément :

Et seront surveillés par M. (nom, prénom) TRUPIN Michel

Demeurant à les attaques aux n° 1402 chemin Latéral

Fait à Les Attaques Le 03 Juin 2021

Signature du déclarant :

Trupin

Visa du Maire



Deniele-Vampouille
Maire DENIELE-VAMPOUILLE

* Cochez la case correspondante

Le Maire de la commune où est pratiqué le piégeage vise cette déclaration.

Il en remet un exemplaire au déclarant.

Il en conserve un exemplaire pour la publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels.

Cette déclaration ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage et d'une façon générale, aux enclos attenants à l'habitation visés au I de l'article L.424-3 du code de l'environnement.